

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2021

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le lundi 18 janvier 2021 à 20h00 en visioconférence.

1. Approbation du compte rendu du 19 octobre 2020

Le compte rendu du 19 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Engagement et paiement des dépenses d'investissement durant la période précèdent l'adoption du BP 2021

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'engager, de liquider et mandater jusqu'à l'approbation du Budget Prévisionnel 2021 les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2020 ; pour 2021, un montant de 35 000 € a été proposé à l'assemblée.

3. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

4. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

5. Adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Moselle (CAUE)

Monsieur BERTOSSI informe l'assemblée que toute collectivité adhérente à MATEC peut adhérer gratuitement au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Moselle dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent d'adhérer au CAUE de la Moselle et décident de mandater Monsieur le Maire pour représenter la commune de Pournoy-La-Grasse avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle. La commune étant déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation CAUE de le Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

6. Location emplacement Grandes Chazelles pour Madame MAHEY

Madame MAHEY a fait une demande à Monsieur le Maire afin de louer un emplacement de parking aux Grandes Chazelles pour pouvoir garer son van à chevaux. Monsieur le Maire propose de lui louer un emplacement à 100 euros l'année.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

7. Location de terrain communal pour Monsieur BERNARD

Monsieur Didier BERNARD a fait une demande à Monsieur le Maire afin de louer un morceau de terrain communal à proximité de sa maison afin d'y créer un potager. Monsieur le Maire propose de lui louer un emplacement à 150 euros l'année selon les tarifs de location de terrains en zone U votés par délibération le 16 octobre 2012.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, avec 8 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions acceptent cette proposition à la majorité.

8. Itinéraires de promenades et de randonnées

La Communauté de Communes du Sud Messin à soumis à Monsieur le Maire son projet d'itinéraires de promenades et de randonnées. Monsieur BERTOSSI présente les documents cartographiques à l'assemblée. Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent à l'unanimité un avis favorable de l'ensemble du plan, s'engagent à préserver les équipements des sentiers inscrits au plan et désignent Monsieur Benoît-Jean NOIROT délégué aux itinéraires et promenades de randonnées.

9. Dénomination d'une rue

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. Monsieur le Maire propose de nommer la rue auparavant dite « du cimetière » :

- Rue de l'arbre de la liberté

Les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

10. Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT)

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident de désigner comme représentants de la commune au sein de la CLECT :

- Monsieur PALMIERI Socrate en qualité de membre titulaire
- Madame NICOLAS-LORRAIN Brigitte en qualité de membre suppléant

La séance est levée à 22h25.